

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 814

AMENDEMENT

présenté par

M. Ciotti, M. Chaix, M. Allegret-Pilot, M. Alloncle, M. Bloch, M. Carbonnel, M. Chavent,
Mme D'Intorni, M. Fayssat, M. Lenoir, Mme Mansouri, M. Michelet, M. Michoux,
Mme Ricourt Vaginay, M. Trébuchet, M. Verny et les membres du groupe Union des droites pour
la République

ARTICLE 21 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe UDR vise à refuser l'extinction du dispositif du contrat de début d'exercice dont le bénéfice est actuellement restreint aux médecins remplaçants.